

## RAPPORT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI le 2 mars 1948.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour continuer et terminer l'étude de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C., 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre Comité sollicite l'autorisation de retenir les services d'un conseiller juridique.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
DON F. BROWN.

Adopté le 4 mars 1948.